

1. SUJET / DOMAINE D'APPLICATION

Cette instruction détermine l'utilisation de logos et certificats pour les entreprises certifiées par Normec BTV Audit.

La référence à la certification par texte est également couverte par cette instruction de travail.

2. DEFINITIONS

Entreprise : Entreprise qui a été certifiée par Normec BTV Audit

Organisme de certification : Normec BTV Audit

Organisme d'accréditation : BELAC

CEdE-VCA : Comité Exécutif des Experts VCA

3. RESPONSABILITES

L'entreprise certifiée peut utiliser les logos de certification et faire référence à la certification conformément aux règles suivantes, et doit toujours garantir la traçabilité jusqu'à l'organisme de certification. La traçabilité jusqu'à l'organisme de certification est une exigence de la norme ISO 17021-1:2015, à laquelle l'organisme de certification doit se conformer.

Normec BTV Audit est responsable pour le contrôle du suivi de cette instruction. Cela se passe pendant les audits de l'entreprise. Le non-respect de cette instruction entraîne la constatation d'une non-conformité qui doit être corrigée dans un délai de trois mois, conformément au processus de certification P100.

Avec le changement de nom de Normec BTV Audit et le changement de logo au 01/01/2024, les références à BTV Audit et l'utilisation des logos de BTV Audit sont toujours autorisées, mais le passage aux nouveaux logos et autocollants et la référence à Normec BTV Audit sont fortement recommandés.

4. EXECUTION

Grace à la certification de votre système de management, vous pouvez utiliser le logo Normec BTV Audit ainsi que le logo Belac pour certains documents. Et si vous êtes certifiés VCA, vous pouvez utiliser aussi le logo VCA. Lors de l'utilisation de ces logos, vous devez néanmoins suivre les règles suivantes :

Mention textuelle de la certification

Un organisme certifié peut indiquer dans ses supports promotionnels, sur son papier à en-tête ou sur son site web qu'il est certifié selon une norme spécifique, à condition que l'organisme de certification (Normec BTV Audit) soit toujours mentionné.

Par exemple : «Certifié VCA** par Normec BTV Audit » ou « VCA** Normec BTV Audit ».

Utilisation du logo Normec BTV Audit

Le logo Normec BTV Audit doit toujours être accompagné de la formulation :

VCA* ou VCA** ou VCA Petrochemie éventuellement accompagné de “Certified Safety System” (voir exemples en annexe)

L'utilisation du logo Normec BTV Audit est autorisé sur le papier à lettre ou pour des activités promotionnelles de l'entreprise, à conditions que :

- L'entreprise n'accepte pas et ne fasse pas de déclarations trompeuses en rapport avec son statut de certification.
- Les documents de certification ou une partie de ces documents ne soient pas utilisés de manière trompeuse ou que l'entreprise permette une telle utilisation.
- Lors de la suspension ou du retrait du certificat, toute publicité qui fait référence à la certification doit être arrêtée. (voir aussi procédure P100).
- Tout matériel de publicité doit être adapté lorsque le domaine d'application est limité.
- L'entreprise ne donne pas l'impression que la certification est valable pour des activités qui tombent hors du domaine de la certification.
- L'entreprise ne donne pas l'impression que la certification s'applique aux sites qui ne sont pas couverts par la certification.
- Le logo et/ou le nom de l'entreprise sont aussi mentionnés mais en faisant attention que le logo Normec BTV Audit ne domine pas par rapport au nom/logo de l'entreprise.
- L'entreprise ne peut pas utiliser sa certification de manière à mettre en discrédit Normec BTV Audit ou le système de certification et qui conduirait à la perte de confiance du marché. L'entreprise ne peut pas faire des déclarations qui pourraient être considérées comme trompeuses ou non autorisées par Normec BTV Audit.
- L'entreprise utilise le certificat pour indiquer que le système de management est conforme aux prescriptions/ normes mais pas pour faire supposer qu'un produit ou un service est agréé par Normec BTV Audit.
- Le logo ne peut pas être utilisé sur des produits ou des emballages de produits, puisque ceci pourrait être interprété comme indication de conformité du produit.
- Si le logo de Normec BTV Audit est utilisé dans les documents d'accompagnement le logo ou nom du titulaire du certificat doit être mentionné et il doit être clair qu'il s'agit de certification du système de management de sécurité selon VCA.
- Lors de la référence à son certificat via les médias de communication comme les documents, brochures ou publicité, que l'entreprise suive les exigences de cette instruction.
- Le logo ne soit pas mentionné sur des rapports de laboratoires d'essais, sur des rapports d'étalonnage ou inspection ou sur des certificats.

Utilisation du logo BELAC

Le symbole BELAC peut figurer sur des documents informatifs ou publicitaires qui sont utilisés par le titulaire d'un certificat et qui sont délivrés par une instance d'accréditation, pour autant que cela concorde avec les activités pour lesquelles le certificat est valable.

Le symbole peut être utilisé par le titulaire du certificat qui est délivré par une instance accréditée, si et seulement si :

- le propre logo et /ou dénomination du porteur du certificat figure sur le document mais en faisant attention à ce que le logo BELAC ne domine pas par rapport au nom / logo de l'entreprise ;
- le symbole est utilisé en même temps que le logo et/ou nom de l'instance accréditée (Normec BTV Audit);
- le numéro du certificat d'accréditation de l'instance (324-QMS) qui a émis le certificat est mentionné sous le symbole de BELAC.
- les dimensions sont inférieures aux dimensions du symbole propre de la firme et du symbole de Normec BTV Audit.

Le symbole BELAC ne peut pas paraître sur les produits et les documents suivants :

- sur du papier à lettre avec l'entête du porteur du certificat et qui sert à l'usage général (inclus les signatures des courriels);
- sur les documents qui ont un rapport avec d'autres activités que celles couvertes par le certificat délivré.
- sur les certificats

Une organisation qui refuse un observateur BELAC pendant le processus de certification, ne peut pas être certifié sous le symbole BELAC.

**Utilisation du logo VCA**

Quand vous utilisez le logo VCA, vous devez toujours mentionner que le certificat a été émis par Normec BTV Audit, ceci en mentionnant « Normec BTV Audit » en dessous du logo ou en utilisant le logo de Normec BTV Audit à côté du logo VCA. .

Par exemple:



Ou



1. Le logo VCA est **permis** sur le papier à lettre de l'entreprise certifiée VCA, à condition que les autres mentions soient conformes avec le champ d'application de la certification et n'en sortent pas.
2. Le logo VCA est **autorisé** dans des buts de PR de l'entreprise certifiée VCA, seulement si l'impression n'est pas donnée que le logo couvre un plus large champ d'application que le certificat délivré.
3. L'utilisation du logo VCA n'est pas autorisée dans tous les autres cas, sauf s'il y a une permission écrite du CEde-VCA. Par exemple sur des produits ou sur l'emballage des produits.

Informations techniques à propos des logos :

Logo Normec BTV Audit : Couleur orange : CMYK 0 | 65 | 100 | 0 ; RGB 238 | 114 | 3 ; # ee7203 ; PMS Orange 021U of C

Couleur grise : CMYK 0 | 0 | 0 | 8 ; RGB 87 | 87 | 86 ; # 575756 ; PMS 425U of C

Si la combinaison de couleurs avec le propre logo ou avec l'arrière-plan du document ne convient pas, il est possible, dans des cas extrêmes, d'utiliser le logo de la diapositive avec la couleur grise.

Logo BELAC : Couleur Pantone Rubine Rouge, mais on peut aussi utiliser la couleur noire ou la couleur principale du document pré-imprimé.

Logo VCA : Voir Annexe et le site web : <https://www.vca.nl/logo#downloads>

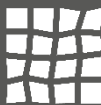
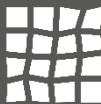
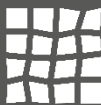
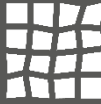
Pour plus d'informations, vous pouvez toujours nous contacter.

5. REFERENCES

BELAC 2-001 Rév 15-2025

BeSaCC-VCA : utilisation du logo VCA

6. ANNEXES

 vca^v Normec BTV Audit	 324-QMS	
 Normec BTV Audit Certified Safety System VCA*	 Normec BTV Audit Certified Safety System VCA*	 VCA* Normec BTV Audit
 Normec BTV Audit Certified Safety System VCA**	 Normec BTV Audit Certified Safety System VCA**	 VCA** Normec BTV Audit
 Normec BTV Audit Certified Safety System VCA Petrochimie	 Normec BTV Audit Certified Safety System VCA Petrochimie	 VCA Petrochimie Normec BTV Audit
 Normec BTV Audit Certified Safety System VCA Pétrochimie	 Normec BTV Audit Certified Safety System VCA Pétrochimie	 VCA Petrochimie Normec BTV Audit